



RICE - Comité de pilotage **Mercredi 17 juillet 2024 - Anost**

Etaient présents : Pascal Pommé, Cyril Brulé, Marie Christine Grosche, Eloïse Vial, Elodie Seguin, Daniel Sirugue, Emmanuel Clerc, Jérémy Balledant, Franck Bar, Romain Darçon, Pascal Robert, Jérôme Lavau, Laurent Vadrot, Sébastien Vauclair, Yves Fonfreyde.

Etaient excusés : Cécile Guénon, Denis Néault, Eric Chariot, Louis Basdevant, Patrice Dorménil, Yvon Letrange, Pauline Cortinovic, Clément Garineaud.

Mot d'accueil et introduction de Pascal Pommé

La démarche « ciel étoilé » a démarré en 2018 avec la création d'un groupe projet réunissant les partenaires présents aujourd'hui. Les contacts avec l'organisme certificateur (DarkSky International) pour l'obtention du label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE) ont été pris par Jérémy Balledant de la Société Astronomique de Bourgogne en 2016.

Après plusieurs années de travail, l'objet de ce comité de pilotage est de :

- partager l'état d'avancement du dossier de candidature ;
- formaliser un comité de direction et un comité de pilotage ;
- préciser et de renforcer la gouvernance du projet ;
- partager le calendrier à venir (finalisation du dossier, programme d'actions...)

Présentation et statut du projet

Pascal et Emmanuel présentent la genèse et le statut du projet de Réserve Internationale du Ciel Étoilé. Cette présentation est jointe à ce compte rendu.

Points échangés et relevé de conclusions :

1/ Statut du projet de labellisation

Après plusieurs échanges en visio-conférence avec l'équipe technique de DarkSky International, un premier dossier de candidature a été déposé en janvier 2023. Le projet Morvan a été bien reçu dans son ensemble. Il a fait l'objet de remarques et de demandes de compléments (actualisation des données de mesures de qualité de ciel, conformité avec une check list de référence...). Une version 2 a été proposée en septembre 2023. Des points d'amélioration ont été suggérés pour cette dernière ligne droite en vue d'une

présentation à l'organe délibérant. Il nous a été demandé un dossier plus concis, une nouvelle articulation pour la présentation ainsi que des précisions concernant la gouvernance du projet.

Pascal rappelle que ce processus d'aller-retour avec l'équipe de DarkSky International est normal. Tous les Parcs labellisés ont connu ces phases et ce temps long.

Sébastien précise que les équipes américaines ont beaucoup de dossiers à gérer. Les interlocuteurs ont souvent changé et chacun a sa sensibilité sur les dossiers. Ils sont peu familiarisés avec les traitements cartographiques et la technologie NINOX. Il complète en indiquant la création de DarkSky France cette année dont l'un des objets est de venir en accompagnement des territoires de projet comme le Morvan.

Évolution de la zone cœur et tampon ? Ces deux zones ont vocation à s'agrandir à horizon 2-3 ans après l'obtention du label. DarkSky Lab nous a conseillé de candidater avec un noyau dur de communes (16 communes pour la zone coeur) correspondant à une zone d'excellence. Avec les efforts réalisés en rénovation d'éclairage public, l'élargissement sera possible assez vite.

2/ Pilotage du projet

La proposition de composition du Comité de direction et du Comité de pilotage est bien reçue.

Le Parc assure la direction d'ensemble et représente le territoire dans cette démarche de projet. Il porte et gère le label, il en est l'interlocuteur institutionnel, il fixe les objectifs, valide les différents rapports officiels et en assure la communication générale. Il mobilise les moyens nécessaires (humains, financiers...) au bon fonctionnement du projet.

Le Comité de pilotage propose des orientations stratégiques et impulse le volet opérationnel sur les 5 thèmes identifiés. Les structures partenaires s'impliquent dans la définition et la mise en œuvre d'un programme d'action pluriannuel.

Il est précisé que bien que la mise en place du Copil soit une étape importante de la structuration du projet, la pérennisation du projet passera par une gouvernance imposant des obligations de moyens et la reconnaissance des interlocuteurs institutionnels.

Actions :

- Il est proposé de le compléter par :
 - un représentant du grand site de France de Vézelay
 - un représentant des antennes SAB sur le territoire
 - un représentant du projet d'observatoire de château Chinon
 - un élu de la Communauté de communes de l'Yonne

- Anticiper les moyens pour la gouvernance du projet

3/ Animation du projet

Depuis 2018, de nombreuses actions ont été menées chaque année sur les 5 thèmes, mobilisant un grand nombre de partenaires. Il s'agit de les poursuivre sous forme de programmations pluriannuelles assorties d'objectifs.

3-1Astronomie

Poursuite des séances d'observation, accompagnement du projet d'observatoire de Château Chinon et coordination du spot d'observation à Savilly – projet démonstrateur avec du mobilier bois et une table de lecture (voté par la CC PAL). A court terme, construction d'une offre de spots d'observation sur plusieurs communes.

3-2 Energie / pollution lumineuse

Statut rénovations

Un gros travail réalisé avec les communes et les syndicats d'énergie pour diminuer la pollution lumineuse : extinction quasi généralisée sur l'ensemble du Parc, augmentation des plages d'extinction, diminution des températures de couleur (2 700 °K / 2 400 °K / 2 200 °K) et des puissances, remplacement des luminaires avec des LED et des ULR < 1 %.

Le taux de conformité de l'éclairage public sur la zone cœur au regard des exigences du label sera de 60,4 % fin 2024. Il est programmé 90,7 % de conformité en 2026.

A noter la problématique de la mise en valeur du patrimoine (église, monuments...) par un éclairage de bas en haut. Pour le moment, la rénovation de ce patrimoine n'est pas éligible aux différentes subventions (Fonds vert, CEE...).

Pascal Robert (Siceco) précise que la rénovation de l'éclairage de Ménessaire a été fait avec des led 2200K. Le rendu est très satisfaisant

Sébastien Vauclair (DarkSky France) précise que l'arrêté du 27 décembre 2018 est en cours de révision. Il est probable que la température de couleur passe à 2700 K vs 3000 K actuellement). La recommandation est donc d'anticiper ce changement sur le territoire du parc.

Actions :

- maintenir un fort niveau de rénovation en priorisant la zone cœur et la zone tampon pour garantir le plan de marche de la RICE.
- travailler sur l'extinction de l'éclairage des monuments

Eclairage privé, industriel et commercial :

Après le guide « Vivre avec l'obscurité – guide pour un éclairage raisonné » réalisé avec l'IPAMAC, une plaquette de sensibilisation et de recommandation pour l'éclairage privé est à venir. Il est rappelé qu'au-delà de l'information et de la sensibilisation que l'on peut apporter aux contrevenants, la loi permet d'infliger des amendes.

Sont notamment identifiés comme problématique, les stations-services, de lavage, les distributeurs de pizza...

Actions :

- Cyril propose de faire le lien avec le groupe Paysage / Urbanisme au Parc du Morvan pour partager les recommandations d'éclairage.
- La SAB propose tout récemment une charte « Polaris » qui peut venir en complément des outils de sensibilisation IPAMAC.

Cartes de pollution lumineuse / luminance zénitale :

- Zone cœur : il y a une réduction de la pollution lumineuse en zone cœur entre 2019 et 2023. Quelques points problématiques restent à traiter et expertiser du côté de la sphère privée (Cussy en Morvan – Glux-en-Glenne).

- Zone tampon : la situation s'améliore globalement. A noter que Château-Chinon s'est fixé des objectifs avec le SIEEEN en lien avec le projet d'observatoire.

- Zone protectrice : sont soulignés les efforts à faire en Côte d'Or pour les communes traversées par la N6. Il est rappelé qu'Avallon et Autun se sont engagés à rénover leur éclairage (cette dernière a prévu de tout rénover en LED d'ici 2 à 3 ans).

Actions :

- Repérer et étudier les nouvelles sources de pollution lumineuse

3-3 Trame noire

Il est rappelé que la RICE est un « tremplin » vers la trame noire.

De nombreuses actions menées (film, balades, participation à des évènements – jour de la nuit, nuit de la chouette, nuit de la chauve-souris...).

Pour la suite, il s'agit de faire davantage le lien avec Natura 2000 (et le projet d'extension des zones), de se mettre en posture de travailler à une programmation à 3 ans (objectifs à atteindre, actions à mettre en place...), d'identifier et de mobiliser les financements ad'oc.

Il est rappelé qu'au-delà de l'extinction en cœur de nuit, l'enjeu fort en Morvan est de diminuer la pollution lumineuse en extrémité de nuit, nocive à la faune nocturne.

Action :

- Mettre au point un programme d'éducation et de sensibilisation avec la SHNA. Etudier les financements possibles.

3-4 Education / animation

Elaboration de plusieurs outils de sensibilisation (matériel d'exposition...) et de nombreuses animations réalisées (équipe Parc, SHNA, Association chemin, programmation Anost...). A venir, le déploiement des 4 animations réalisées avec l'IPAMAC sur le reste du territoire.

A travailler par la suite :

- L'implication des hébergeurs touristiques, la valorisation des malles de la nuit, les résidences d'artistes...

- le recours à la plateforme d'échange mise en place par l'antenne France de DarkSky International.

3-5 Communication

Un gros travail réalisé à l'échelle nationale (article « Le monde », revues Ciels et espaces , Scienes et avenir...), régionale (FR3) et local (news letter, articles presse...).

4/ Ce qu'il reste à faire...

Finaliser le dossier de candidature – version 3 - objectif août 2024

- valider le Lighting Management Plan (LMP) – organiser une rencontre entre les élus et les 4 syndicats d'énergie ;
- vérifier la check list ;
- ajouter des photos de voie lactée + aurores boréales prises dans le Morvan (Jérémy)
- relire l'ensemble du document.

Travailler au programme d'action 2025...

Merci à tous pour votre participation.